

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 20

Votants : 20

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N° 1

OBJET :

**AVENANT N°2
CCAB
LE VERNET**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mme et MM. E. CUISSET - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - I. DELUNEL - J. P. BLANC - C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

28 OCT. 2015

Publiée ou notifiée le :

28 OCT. 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014- alinéa K- autorisant le Bureau Communautaire à approuver les avenants de CCAB n'ayant pas d'incidence financière pour Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 définissant les modalités d'intervention financière de Vichy Val d'Allier dans le cadre des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg,

Vu la délibération n°8B du Conseil Communautaire du 24 février 2011 attribuant une subvention de 130 000 € à la commune du Vernet au titre de sa politique en matière d'aménagement de bourg, et autorisant le Président à signer le Contrat d'Aménagement de Bourg de LE VERNET correspondant avec la Mairie, le Département de l'Allier et le Syndicat Départemental de l'Energie,

Vu l'accord de principe de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 21 mars 2014 pour participer au financement de la troisième tranche de travaux du CCAB du Vernet, à savoir l'aménagement de la rue Paul Devaux, d'un plateau au carrefour de la route de Vichy, et l'aménagement des rues du quartier des Petits Prés,

Vu la consultation des entreprises et les coûts définitifs de ces travaux présentés par la Mairie du Vernet, le Département peut attribuer définitivement la subvention de la troisième tranche,

Considérant que cet avenant n'emporte aucune incidence financière pour la Communauté d'Agglomération, qu'il ne s'agit que d'un avenant visant à entériner la subvention du Département relative à la troisième tranche de travaux,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au CCAB de LE VERNET, joint à la présente délibération, visant à approuver la subvention définitive du Département de la troisième tranche de travaux.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les prochains avenants à ce contrat qui viseraient à entériner la subvention du Département.

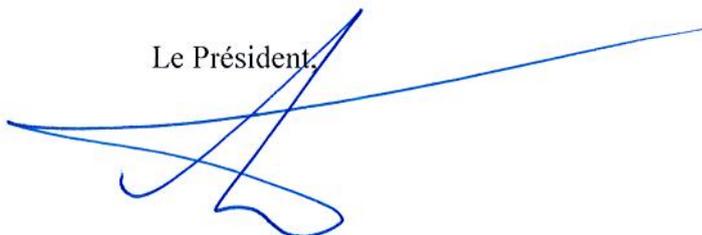
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 22 Octobre 2015

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président.



Contrat Communal d'Aménagement de Bourg**LE VERNET****Avenant n° 2****PRÉAMBULE**

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune du VERNET, représentée par son maire, Monsieur Patrick ARGOUT, autorisé par délibération du conseil municipal du 22 octobre 2010,

la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel GUERRE, autorisé par délibération du conseil communautaire du 24 février 2011,

le Syndicat Départemental d'Energie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Bernard BONILLO, autorisé par délibération du bureau du 11 juin 2012,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul DUFREGNE, autorisé par délibération des commissions permanentes du Conseil Général du 4 mars 2011 et du 24 février 2012.

Un avenant a également été signé en septembre 2013 afin d'attribuer définitivement la subvention de la deuxième tranche.

Après examen par la Conférence de Programmation du 13 mars 2014, la Commission Permanente du Conseil Général du 21 mars 2014 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2014, à savoir l'aménagement de la rue Paul Devaux, et d'un plateau au carrefour avec la route de Vichy, l'aménagement des rues du quartier des Petits Prés.

La commune du Vernet a depuis retenu les entreprises qui réaliseront les travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention de la troisième tranche.

Il a été convenu ce qui suit entre :

La commune du Vernet, représentée par son maire, Monsieur Bernard AGUIAR, autorisé par délibération du conseil municipal du,

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du Bureau Communautaire du

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son président Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du

Et le Département de l'Allier, représenté par son président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 juillet 2015.

ARTICLE 1:

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département pour l'année 2014 sont déterminés comme suit :

ANNEE	DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
			DEPARTEMENT	VVA	COMMUNE
2014	Aménagement du quartier des Petits Prés <u>Travaux</u> Installation de chantier Travaux préliminaires Voirie Caniveau	157 480,75			
	Aménagement de la rue Paul Devaux avec création d'un plateau au carrefour route de Vichy <u>Travaux</u> Installation de chantier Travaux préliminaires et terrassement Voirie Caniveau	144 191,15			
	<u>Maîtrise d'œuvre et frais divers</u>	14 300			
	<u>Montant total de travaux</u>	<u>315 971,90</u>			
	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE 2014 (conformément à la décision de la conférence de programmation de mars 2014)	302 000	90 600		
2015	COMPLEMENT POUR TRANCHE 2014	13 971,90	4 191,57		
	TOTAL	315 971,90	94 791,57	28 945	192 235,33

L'aide allouée par le Département pour cette troisième tranche, y compris les honoraires et frais divers, s'élève à 94 791,57 €, soit un taux de financement de 30 % (coefficient de solidarité de 1).

ARTICLE 2 :

Les articles non modifiés du contrat et de l'avenant restent applicables.

Fait au Vernet,
Le
Le Maire du Vernet

Fait à Toulon sur Allier,
Le
Le Président du SDE 03

Bernard AGUIAR

Yves SIMON

Fait à Moulins,
Le
Le Président du Conseil départemental,

Fait à Vichy,
Le
Le Président de Vichy Val d'Allier,

Gérard DÉRIOT
Sénateur de l'Allier

Claude MALHURET

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 20

Votants : 20

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N° 2

OBJET :

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

**FRAIS DE
DEPLACEMENT DES
ELUS**

Mme et MM. E. CUISSET - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - O. ROYER, Vice-Présidents.

MANDAT SPECIAL

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

Rendue exécutoire :

formant la majorité des membres en exercice.

Transmise en Sous-Préfecture
le : 28 OCT. 2015

Absents excusés : Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - I. DELUNEL - J. P. BLANC - C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, conseillers Communautaires.

Publiée ou notifiée
le : 28 OCT. 2015

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L5211-13 et L5211-14

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les barèmes de remboursements au plan national,

Vu la délibération du 25 octobre 2007 décidant la mise en œuvre de la réglementation issue du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

.../...

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 22 mai 2014 et plus spécifiquement les dispositions relatives aux délégations au bureau communautaire,

Vu la délibération N° 12 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 11 décembre 2014 concernant le remboursement des frais de déplacements des agents de VVA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus,

Considérant que le projet de PRU est porté par Vichy Val d'Allier,

Considérant, le déplacement des élus communautaires Madame Annie CORNE, Conseillère déléguée à la rénovation urbaine et au CISPD, et Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président délégué à l'Enseignement Supérieur, à la Métropole, à la Culture et aux Sports, pour la rencontre des élus sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le 12 novembre 2015 à Paris,

Considérant, l'ordre de mission accordé à Madame Annie CORNE et Monsieur Jean-Sébastien LALOY avant le déplacement concerné,

PROPOSE au Bureau Communautaire :

- de donner mandat spécial à Madame Annie CORNE et Monsieur Jean-Sébastien LALOY pour se déplacer à la rencontre des élus sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le 12 novembre 2015 à Paris,

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2015 – compte 6532

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 22 Octobre 2015.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président

